

# Protocole sanitaire dans les écoles : les explications de la médecin conseillère technique à l'académie

Yves-René Tapon

2 minutes

---

Un nouveau protocole sanitaire est en vigueur depuis ce lundi dans les établissements scolaires. Désormais le variant anglais est considéré comme un Covid 19 normal et n'entraîne plus automatiquement de fermeture de classe. Il faut en théorie 3 cas pour qu'une classe ferme. Au contraire des variants brésilien et sud-africain où un seul cas positif ou cas contact d'un proche peut entraîner la fermeture de la classe. Mais les décisions se prennent au cas par cas expliquait ce mardi sur France Bleu Normandie **Claire Baude, médecin conseillère technique académique en Normandie.** *"Le systématisme de la fermeture sera vraiment lié au cas. La décision de fermeture est prise par le Préfet en lien avec l'ARS l'agence régionale de santé".*

Face aux critiques des syndicats d'enseignants et des fédérations de parents d'élèves Claude Baude répond: *"Je comprends que les changements de protocole interrogent. On s'adapte à l'arrivée des variants"*. Relayant ainsi les propos du ministre de l'Education Nationale Jean-Michel Blanquer qui soutient l'ouverture des écoles: *"\_ \_Hors de l'école, les enfants font autre chose et souvent cet autre chose est plus*

contaminant que ce qu'ils font à l'école".

Réécoutez ici l'interview de Claire Baude